



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 26 juin 2023

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 03/2023 de la Municipalité du 24 avril 2022 relatif au rapport de gestion 2022 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. de refuser de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022 ;
2. de refuser d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2022, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du lundi 26 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :


V. Passera



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida